



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département de l'environnement

myenergy
L u x e m b o u r g

PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat

Pacte Climat: première commune certifiée

Conférence de presse - 24 mars 2014

Pacte Climat : Stadtbredimus devient la première commune certifiée

Depuis la mise en œuvre du Pacte Climat le 1er janvier 2013, le grand intérêt que cette initiative suscite auprès des communes luxembourgeoises se voit confirmée par les 86 contrats déjà signés jusqu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui, la commune de Stadtbredimus a le grand plaisir de se voir conférer la première certification Pacte Climat au Luxembourg avec un score de 52,4%, ce qui correspond d'entrée au 2^{ème} niveau de certification possible.

Le Pacte Climat a été mis en place par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et par myenergy, afin d'offrir la possibilité aux communes souhaitant prendre un rôle actif en matière de lutte contre les changements climatiques de solliciter le soutien de l'État par la signature d'une convention. La conclusion du contrat entre la commune et l'État entraîne des obligations de la part des deux parties. Chaque commune participante s'engage à la mise en œuvre d'un système de gestion de qualité au niveau de sa politique énergétique et climatique (*European Energy Award*®) et d'un système de comptabilité énergétique pour ses infrastructures et équipements communaux. L'État pour sa part, garantit un soutien financier et une assistance technique à la commune conventionnée. La désignation d'un conseiller climat, soit en interne, soit via un pool de conseillers mis à disposition par myenergy, est d'ailleurs indispensable pour assurer un conseil de base aux communes engagées et la modération des équipes climat, qui prennent en charge l'avancement du processus.

Stadbredimus, première commune certifiée

Le contrat Pacte Climat avec la commune de Stadtbredimus est entré en vigueur le 31 janvier 2013 et à peine un an plus tard, le 14 février 2014, un audit a été sollicité afin de constater et d'évaluer les efforts réalisés par la commune. Avec un score de 52,4%, ce qui correspond à une certification catégorie 2 (1er niveau = 40%, 2e niveau = 50%, 3e niveau = 75%), la commune de 1.707 habitants fait office d'élève modèle en affichant un engagement exemplaire, qui se voit récompensé par la certification 50% (Pacte Climat – European Energy Award®) et par un bonus financier. Pour assurer la modération de son équipe climat, Stadtbredimus a opté pour un conseiller climat externe. La remise de la certification au bourgmestre de Stadtbredimus Marco Albert s'est tenue le 24 mars 2014 dans la commune en présence de la Ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg.

D'autres demandes d'audit sont en cours à l'heure actuelle et la remise de certifications supplémentaires ne devrait pas tarder. L'impact du Pacte Climat sur la gestion de la politique énergétique et climatique des communes luxembourgeoises est indéniable ; le taux élevé des participations et la certification attribuée et celles en voie d'attribution en sont la preuve. Encore faut-il que les communes participantes soutiennent leurs efforts après l'attribution d'une certification afin de conserver cette dernière.

Comment fonctionne le Pacte Climat ?

Le Pacte Climat se base sur l'*European Energy Award*®, système de gestion de qualité qui fait preuve d'une expérience de plus de 20 ans dans une dizaine de pays européens et qui a été adapté au contexte national. Un catalogue de mesures faisant office de guide sert à orienter les communes dans leurs démarches dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la mobilité. Grâce à un système de certification, les efforts réalisés par les communes peuvent être évalués et récompensés, en fonction du catalogue des mesures et du potentiel d'action de chacune. Trois niveaux de certification (40%, 50% et 75%) peuvent être octroyés suite à la réalisation d'un audit.

Système de comptabilité énergétique

En plus du système de gestion de qualité, les communes participantes s'engagent à mettre en œuvre un système de comptabilité énergétique communal. Pour cela, un logiciel leur est mis à disposition pour leur permettre de comptabiliser les consommations énergétiques et d'eau, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre dues aux infrastructures et équipements communaux.

Participation individuelle ou en tant que groupement intercommunal

Chaque commune est éligible à signer le contrat avec l'Etat. Le Pacte Climat offre par ailleurs la possibilité de participer en tant que groupement ou syndicat intercommunal. Bien que chaque commune soit obligée de s'engager individuellement dans le contrat avec l'Etat et soit évaluée séparément, les initiatives réalisées à échelle régionale sont elles aussi prises en compte et évaluées au profit de chaque commune membre.

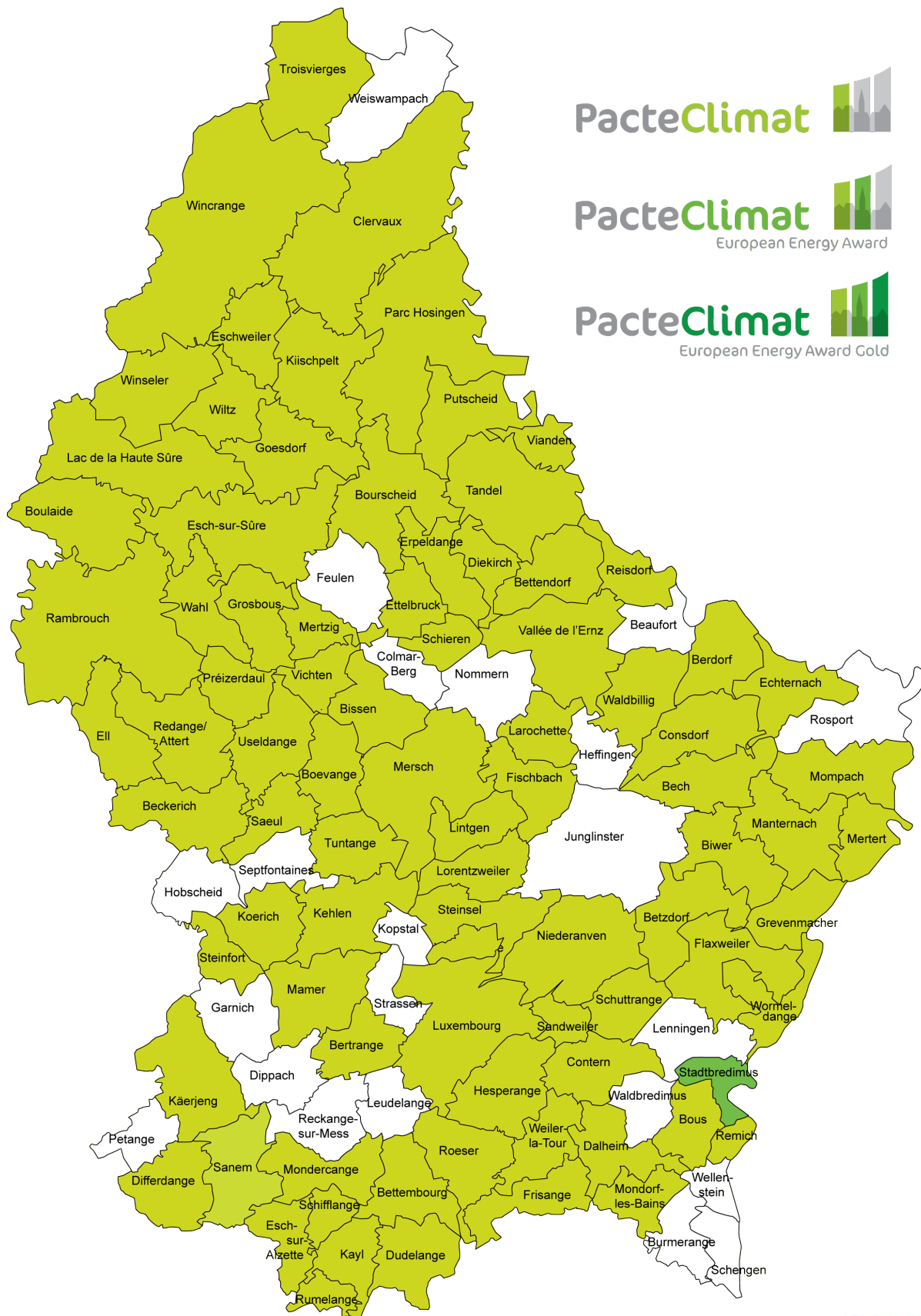
Plus d'informations :

myenergy GIE

Tél.: +352 40 66 58

pacteclimat@myenergy.lu

www.pacteclimat.lu



PacteClimat

PacteClimat European Energy Award

PacteClimat European Energy Award Gold